



PERMIS UNIQUE : RECOURS

Le Collège communal informe la population qu'**un recours a été introduit au Conseil d'Etat** par la Commune d'Ohey, contre la décision du Ministre du Territoire du 29 juin 2026 octroyant le permis unique à la société WDP BELGIUM visant la **construction et l'exploitation de 4 éoliennes d'une puissance unitaire maximum de 6MW et tous leurs auxiliaires**, sur un bien situé à **5350 Ohey, route d'Ohey**.

Toute personne intéressée peut consulter la demande de recours à l'Administration communale, service urbanisme, rue du Relais, 1, 5363 Emptinne, durant les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h30 à 12h, et uniquement sur rendez-vous l'après-midi sauf le mercredi (083/61.52.34 – urbanisme @hamois.be).

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les services de l'autorité compétente conformément aux dispositions des articles D.10 à D.20-18 et R.17 du livre Ier du Code de l'Environnement.

Hamois, le **28 septembre 2026**.

Par le Collège,

Le Directeur Général,

M. WILMOTTE

La Bourgmestre,

V. WARZEE-CAVERENNE

